



3 mars 2023

## Projets de production hydroélectrique hivernale en Valais

### Inscription de huit projets dans le plan directeur cantonal

**Le Conseil d'Etat a décidé d'inscrire dans le plan directeur cantonal huit projets permettant le développement de la production d'électricité hivernale tout en provoquant le moins d'impacts possibles sur le territoire et l'environnement. Il s'agit de huit sites situés en Valais et sur lesquels un consensus avait été obtenu lors de la Table ronde de la Confédération sur l'hydroélectricité. Le potentiel de production identifié se monte à 1'250 GWh/an. L'Etat du Valais a consulté à cet effet les communes concédantes, les exploitants d'aménagements hydroélectriques concernés et les associations de protection de l'environnement.**

La mise en œuvre des stratégies énergétiques nationales et cantonales nécessite une transformation de l'approvisionnement énergétique suisse, dans laquelle la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables jouera un rôle central. De ce fait, la production d'électricité à partir de la force hydraulique revêt une importance croissante pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, en particulier durant le semestre d'hiver.

Le canton du Valais pourra à l'avenir contribuer de manière significative au développement de cette production d'électricité hivernale qui passe par l'augmentation de la capacité de stockage. Celle-ci est possible grâce à l'utilisation de lacs de stockage naturels créés par le recul des glaciers, au rehaussement des barrages existants ou à la construction de nouveaux barrages.

Au début 2022, le Département des finances et de l'énergie (DFE), chargé des forces hydrauliques, a demandé aux Forces motrices valaisannes (FMV) de collecter les informations nécessaires à l'examen des projets déjà identifiés, suite à la première étude de base sur le potentiel de la force hydraulique mandatée en 2020. Avant l'été 2022, soixante-sept communes concédantes et treize exploitants d'aménagements hydroélectriques ont participé à cette collecte d'informations et ont réalisé une première auto-évaluation des projets dans leur bassin versant. Plus de trente réunions de coordination ont été organisées dans tout le canton.

Par la suite, onze services du canton du Valais concernés par l'utilisation de la force hydraulique ont analysé vingt-neuf projets envisageables sur l'entier du territoire cantonal. Ces services les ont évalués en fonction de critères liés au développement territorial, à l'utilisation de l'eau et à l'environnement. Dans ce contexte, l'administration cantonale a également procédé à la pesée d'intérêts nécessaire pour les projets qui toucheraient des zones protégées d'importance cantonale et communale ainsi que des objets d'importance nationale. Sur les vingt-neuf projets initialement envisageables, dix-sept projets ont été considérés comme étant les plus prometteurs pour un potentiel de 2.54 TWh.

Le Conseil d'Etat propose désormais d'inscrire dans le plan directeur cantonal les projets permettant le développement de la production d'électricité hivernale tout en ayant le moins d'impact possible sur le territoire et l'environnement. Il s'agit de huit sites, sur lesquels un consensus avait été obtenu lors de la Table ronde de la Confédération sur l'hydroélectricité. Ceux-ci pourraient produire environ



1'250 GWh/a d'électricité en hiver avec un volume de stockage d'eau supplémentaire de l'ordre de 330 millions de m<sup>3</sup>, qui pourrait également être utilisé de manière multifonctionnelle, conformément à la stratégie Eau du canton. Dans un deuxième paquet, les neuf projets restants, qui ont été priorités lors de l'évaluation cantonale, seront également inscrits dans le plan directeur cantonal.

Les huit projets retenus sont :

- Lac de Griesse (43 GWh)
- Lac de Chummen (179 GWh)
- Oberaletsch Klein (54 GWh)
- Mattmark (65 GWh)
- Moiry (125 GWh)
- Gornerli (650 GWh)
- Toules - rehaussement (74 GWh)
- Emosson (58 GWh)

La procédure de consultation publique pour leur inscription dans le plan directeur cantonal est ouverte du 3 mars au 3 avril. Les documents sont consultables à la page dédiée du Service du développement territorial : [Projets de production d'électricité hivernale - - vs.ch](https://www.vs.ch/Projets_de_production_d_electricite_hivernale)